

# Retraités dans l'action



Retraits dins l'actatge

Avril 2022 \* Numéro 17

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn et Garonne

23 Grand'rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN \* tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

## Editorial

Ce bulletin rédigé le 5 avril vous parvient entre les deux tours de l'élection présidentielle. Les problèmes que nous vivons, retraités et personnes âgées, ne seront pas résolus du jour au lendemain voire empireront selon le programme de celle ou celui que les français auront élu.

La présence constante des corps intermédiaires, particulièrement du syndicalisme ouvrier ou retraité, restera déterminante dans la construction de l'avenir de notre modèle social.

Notre génération doit s'en souvenir et les jeunes y penser davantage qu'aujourd'hui.

*Le comité de rédaction*

## Sommaire

Page 2 Actualité. Caussade.

Page 3 Actualité. CVS.

Page 4 Connaissez-vous ?

Page 5 Musée Ingres—Bourdelle

Page 6 & 7 Vie pratique.

Asseco. ASP. Impôts. Prélèvements sociaux. Votez !

Page 8 Vie de la CFDT

## GUERRE EN UKRAINE

### JUSTICE POUR BOUTCHA

La découverte de centaines de cadavres de civils à Boutcha et dans les environs de Kiev montre que cette guerre a franchi un nouveau palier dans l'horreur : celui de la barbarie. L'effroi et l'abomination nous saisissent face aux crimes terribles commis par l'armée russe.

**La CFDT condamne avec la plus grande fermeté ce carnage et le mensonge des autorités russes qui persèverent à falsifier la vérité malgré les témoignages des habitants de Boutcha.** Face à ces images de crimes de

guerre, l'indignation ne suffit plus. La CFDT demande que la lumière soit faite sur ces macabres **exactions, la justice internationale doit s'en saisir dans les meilleurs délais.** Un engagement plus fort de la communauté internationale est nécessaire pour stopper ces crimes. Justice doit être rendue pour Boutcha et pour toutes les victimes ukrainiennes.



Ont participé à la rédaction de ce numéro : André Beltran, Marie-Thérèse Couderc, Jean-Paul Gauthié, Evelyne Haas, François Lafite, Christiane Lopes, Christian Thédié, Daniel Villa Véga, .

## Monsieur le Maire pensez aux anciens...

Suite à l'envoi d'une lettre à la mairie de Caussade concernant les projets d'aménagements de la ville et sans réponse des élus, un communiqué a été envoyé à la presse.

**PROJET « PROMENADES » :** L'association départementale des retraités et retraitées CFDT de Tarn et Garonne suit avec intérêt et attention le projet de réaménagement des « Promenades » et places et artères avoisinantes.

**LES RETRAITES CFDT VEULENT UNE RÉALISATION « AMIE DES AÎNÉS »**

Dans un courrier adressé en octobre 2021 à Monsieur le Maire de Caussade, elle a souligné la nécessité de la prise en compte des besoins des « aînés », rappelés par le rapport « *Nous vieillirons ensemble* » de M. Luc BROUSSY.

L'association insistait ensuite sur l'importance de l'aménagement de la ville pour contribuer au maintien de l'autonomie des personnes vieillissantes et à mobilité réduite : des déplacements sécurisés et adaptés, des aménagements permettant des moments de pause, une végétalisation source d'ombrage et de fraîcheur en période estivale, favorisent le

maintien d'activités régulières et le maintien du lien social en luttant contre l'isolement.

Autant d'éléments d'ailleurs qui bénéficieront à l'ensemble des générations et des riverains, s'ils sont mis en œuvre.

Pour les retraités CFDT de Tarn et Garonne, un réaménagement de cette partie de la ville ne peut se faire sans prendre en compte les besoins des « aînés », par exemple en s'inscrivant dans la démarche des « *villes et territoires amis des aînés* ».

Pour les retraités CFDT de Tarn et Garonne, un réaménagement de cette partie de la ville ne peut se faire sans prendre en compte les besoins des « aînés », par exemple en s'inscrivant dans la démarche des « *villes et territoires amis des aînés* ».

Pour les retraités CFDT de Tarn et Garonne, un réaménagement de cette partie de la ville ne peut se faire sans prendre en compte les besoins des « aînés », par exemple en s'inscrivant dans la démarche des « *villes et territoires amis des aînés* ».

## Dossier : « Déserts médicaux » : comment les combattre ?

*La Conseillère régionale rappelle les objectifs de la Région en matière de santé, qui au sens strict n'est pas une compétence décentralisée, mais qui peut être abordée au nom de l'aménagement du territoire et de la formation professionnelle, notamment des soignants.*

**14 000 tarn-et-garonnais sans médecin traitant !**

Comme promis la Région Occitanie est à l'initiative d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour lutter contre les déserts médicaux. Ainsi trois représentants de l'UTR 82 (E. Haas, JP Gauthié & D. Villa Véga) ont été reçus à leur demande par Isabelle Laveron, conseillère régionale. Pour info, il faut savoir que le Tarn-et-Garonne est le dernier département d'Occitanie en terme de démocratie médicale avec un ratio de 1,36 pour 1000 hab. contre 1,54 pour 1000 en France. Il y aurait en Tarn-et-Garonne 14 000 assurés sans médecin traitant. 29 pôles de santé seront déployés en Occitanie avec l'embauche de 200 personnels médicaux (médecins, infirmier.e.s, sage-femmes) au cours de cette mandature. 40 médecins seront recrutés dès 2022 et l'objectif est la création ou la transformation de centres de santé au rythme d'une dizaine par an.

Il est à noter que le Conseil départemental 82 a déclaré vouloir participer au GIP. Ainsi trois demandes du Tarn-et-Garonne ont été retenues : Verdun-sur-Garonne, candidature commune de Castelsarrasin—Lavedieu du Temple—St Porquier, Communauté de communes Quercy-Rouergue (de Parisot à St Antonin-Noble val). Les autres acteurs institutionnels (ARS, CRAM et les collectivités locales) sont parties prenantes de la démarche. (suite page 3)

Créé par la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, les CVS sont des instances consultatives élues par les résidents, les familles et le personnel. Leur rôle essentiel est de donner leur avis, faire des propositions pour toute question liée au fonctionnement de l'établissement ou du service. L'actualité récente a mis en lumière notre projet d'interpeller les directeurs d'établissements.

Ci-dessous la lettre qui leur sera envoyée et que nous souhaitons relayée par le CDCA (Conseil Départemental à la Citoyenneté et l'Autonomie)

Monsieur le Directeur,

Vous connaissez cette instance utile pour la vie sociale dans votre établissement. Le CVS est une instance représentative qui permet un meilleur fonctionnement, une qualité des prestations, un dialogue de prévention et de proposition. Il est le garant du respect des droits des personnes les plus vulnérables. **C'est dans l'intérêt de la vie sociale de l'établissement d'avoir des élus formés pour remplir cette mission. Nous souhaitons consolider notre réseau qui pourra être une source d'observation du terrain, un vecteur de la prévention collective de la maltraitance et une possibilité de formation pour les représentants des familles.**

-Existe-t-il un CVS dans votre établissement?

**- Pouvez-vous nous indiquer la liste des membres des différents collèges comme la loi vous le permet ?**

-Quelle est la fréquence de réunions?

**-Où peut-on lire les procès-verbaux réglementaires ?**

-Qu'est-ce qui a changé depuis sa création?

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez plus d'explications.

F. LAFITE et Evelyne Haas, représentant CFDT au CDCA



(suite de la page 2)

*La création d'un véritable service public régional de santé et de proximité permettra la mise en œuvre et la gestion de centres de santé où exerceront les professionnels de santé avec des conditions d'exercice facilitées grâce notamment au salariat et à la prise en charge de diverses démarches administratives et financières vers l'ARS, la CRAM,...*

*Il sera tenu compte des spécificités locales comme à Moissac où les médecins du service régional de santé auront un service « mixé » avec l'hôpital (où pour mémoire il manque 16 praticiens ! Pour un bassin de près de 80 000 hab. !).*

*La procédure de recrutement est en cours et semble intéresser des jeunes professionnels (déjà 20 recrutés pour un CDD minimum de trois ans).*

*André Beltran d'après la synthèse de Jean-Paul Gauthié*



### Le Délégué départemental de la Défenseure des droits

Quel est son rôle ? qui peut y avoir recours ?  
et comment ?

Lors de la réunion mensuelle de décembre 2021, l'UTR a eu le plaisir d'écouter Pierre AMESTOY, délégué départemental de la défenseure des droits (et par ailleurs membre de l'UTR) nous présenter avec passion le rôle de cette institution et son rôle de délégué départemental. Merci à lui pour cette présentation captivante et utile.

« *Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public, [...].*

*Le Défenseur des droits rend compte de son activité au Président de la République et au Parlement.* » (article 71.1 de la Constitution française).

Cette institution indépendante a été créée en 2008 ; lui ont été assignées les missions auparavant assurées par plusieurs institutions : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la HALDE, la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

En 2016, le Défenseur des droits s'est vu attribuer en outre la mission de l'orientation et protection des lanceurs d'alerte.

Le Défenseur des droits est actuellement une Défenseure, Madame Claire HEDON, nommée en juillet 2020 pour un mandat de 6 ans, non renouvelable, et non révocable.

Elle dispose de larges pouvoirs d'enquête et de divers moyens d'action :

Proposer un règlement amiable

Etablir des recommandations sur une situation

Présenter des observations devant le juge

Demander des poursuites disciplinaires

Faire des propositions de réforme de la loi

Se saisir d'office

Il existe dans chaque département un ou plu-

sieurs délégué.es de la Défenseure des droits (3 en Tarn et Garonne). Ce sont des juristes. Ils ou elles exercent leur mission à titre bénévole et peuvent intervenir dans 5 domaines de compétences :

- \* Lutte contre les discriminations
- \* Défense et promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant
- \* Respect de la déontologie par les personnes exerçant des missions de sécurité
- \* Défense des droits des usagers des services publics
- \* Protection des lanceurs d'alerte (depuis 2016)

Concernant la défense des droits des usagers des services publics (Etat, collectivités territoriales, organismes chargés d'une mission de service public), le défenseur des droits n'intervient que si des démarches ont déjà été engagées.

Toute personne peut contacter le délégué départemental de la Défenseure des droits.

On peut joindre Pierre au 06 42 61 11 85.

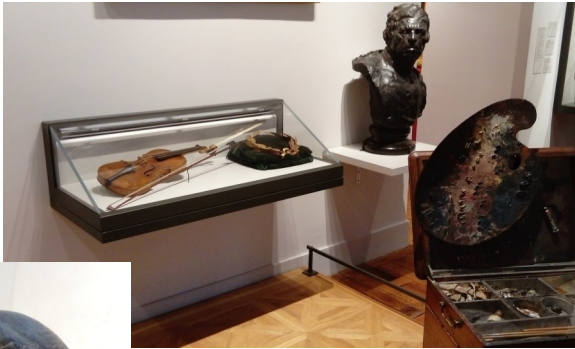
**Toute personne peut interpeller la Défenseure des droits lorsqu'elle :**

- **pense être discriminée,**
- **A des difficultés dans ses relations avec un service public (CAF, Pôle emploi, Retraites,...)**
- **Estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés,**
- **Constata qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, ...) ou privé (agent de sécurité, vigile,...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite,**
- **Souhaite être orientée ou protégée en tant que lanceur d'alerte.**

**Les juristes de l'institution et les délégués de la Défenseure des droits présents partout en France (métropole, outre-mer) traitent vos réclamations gratuitement et de manière impartiale.**

## Connaissez-vous ?

### Musée Ingres et Bourdelle & Muséum d'Histoire naturelle



Départ de la visite, le violon d'Ingres, un buste réalisé par Bourdelle, commentaires d'un portrait peint par Ingres, un détail du portrait montrant la précision des détails.



Installé dans l'ancien palais épiscopal du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le musée, créé en 1820, prend le nom de musée Ingres en 1867 à la mort du peintre Jean Auguste Dominique Ingres qui a fait don à la ville de 54 tableaux, de l'ensemble des œuvres de son atelier et de son célèbre violon.

A l'issue de trois années de rénovation et aujourd'hui renommé Musée Ingres Bourdelle, il présente les œuvres majeures de ces deux artistes montalbanais : les dessins et tableaux d'Ingres, les sculptures d'Emile Antoine Bourdelle sont exposés avec les peintures, sculptures et objets d'art de bien d'autres artistes, sur plusieurs niveaux. Le sous-sol du musée abrite d'importantes collections archéologiques ainsi que des objets liés à l'histoire locale depuis l'époque gallo-romaine, les salles du rez-de-chaussée étant consacrées aux expositions temporaires d'œuvres contemporaines. On trouve aussi dans ce lieu des ateliers jeunesse et tout public, une librairie, boutique, et salon de thé.

Merci à notre guide qui nous a enchantés par son accompagnement passionné tout au long de la visite.

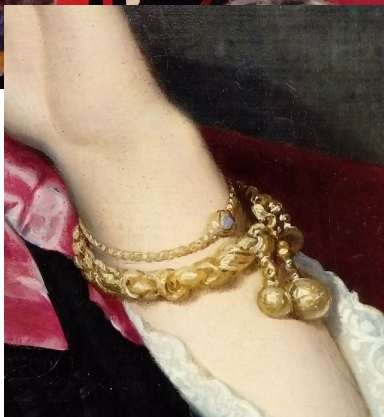
Après le repas pris en commun au restaurant «Le croustet», nous avons continué notre journée au muséum d'histoire naturelle Victor Brun:

Créé en 1852 à l'initiative d'un groupe de savants et ouvert en 1854, il présente aujourd'hui des collections d'animaux naturalisés, mammifères, oiseaux, papillons, minéraux, fossiles du monde entier, des phosphates du Quercy et un fragment de la météorite d'Orgueil.

Grâce aux explications de l'évolution de la terre et des différentes espèces animales pour la plupart éteintes, notre guide Louis Coubes nous a fait voyager quelques millions d'années dans le passé.

Christiane Lopes

Les 2 musées de part et d'autre du pont vieux sur le Tarn



Une œuvre contemporaine et éphémère abritée dans la salle du Prince noir.



## Vie pratique et revendicative

### Déclaration de vos revenus de 2021

Il faut retenir les dates limites d'envoi des déclarations :

Pour les envois papier : Jeudi 19 mai (tampon de la poste faisant foi)

Pour les envois par internet : Pour le Tarn-et-Garonne = mercredi 8 juin avant 23h59 !

Le site est ouvert depuis le 7 avril.

**L'ASSECO** est une association agréée de consommateurs créée par la CFDT en 1981.

*L'agrément permet à l'association :*

- *D'assurer la représentation de ses adhérents dans les diverses instances qui traitent des questions relatives à la consommation, le surendettement, le logement, l'environnement, les services publics, etc..*

*D'exercer les procédures juridiques relatives à la défense collective des intérêts des consommateurs.*

*Accompagner et défendre les adhérents en cas de litiges liés à la consommation.*

- *Conflit au sujet de votre abonnement souscrit auprès d'un opérateur téléphonique ou un fournisseur d'accès à Internet ? Résilier un achat par correspondance et souhaiter connaître les délais de rétractation et les démarches à entreprendre*

- *Vous accédez à un logement et découvrez des vices cachés*

*Vous rencontrez des problèmes de surendettement, etc... Les militants des antennes locales ASSECO-CFDT sont là pour agir de manière solidaire et pérenne pour faire avancer les droits des citoyens consommateurs. Par leur action au sein de plusieurs instances locales (Commissions de surendettement, CODERST, C.A. d'offices HLM...) les militants ASSECO-CFDT participent à l'amélioration des droits des consommateurs et usagers dans le respect de l'intérêt général.*

*Enrichir, par sa fonction d'expertise, l'analyse et la réflexion des adhérents sur de nombreux sujets de société : pouvoir d'achat, politique du logement, services publics, développement durable, politique de santé, commerce équitable...*

Dans la région : ASSECO-CFDT

3 chemin du Pigeonnier de la Cépière

31100 Toulouse \*\*\* Tél : 05 61 44 05 18

Mardi 14h00 à 17h00 -Jeudi de 9h00 à 12h00

<https://occitanie.asseco-cfdt.fr>

Quelles que soient vos convictions, il est vital pour l'entretien de la vie démocratique de participer aux scrutins comme celui de l'élection présidentielle !



### Association pour le développement des soins palliatifs

Une quinzaine de bénévoles permettent le fonctionnement de cette association qui accompagne la maladie, la souffrance, le deuil après acceptation de la personne concernée.

Ecoute, participation aux activités hors maladie, groupes de paroles, formations constituent les autres activités de l'ASP82.

Montauban, 68 avenue Gambetta.

Tel : 05 63 66 35 75 ou [asp82@wanadoo.fr](mailto:asp82@wanadoo.fr)



# VIE PRATIQUE

## Calendriers

Prochaines **réunions mensuelles** des retraités CFDT Tarn-et-Garonne

**Jeudi 5 mai**

Jeudi 9 juin

Vendredi 1 juillet

Conseil de l'UTR prévu le 22 avril au Centre Ormières

Deuxième tour de l'élection présidentielle : 24 avril

AG UTR du Lot le mardi 3 mai à Cahors

Journée d'aide à l'informatique : Rectifier une photo avec le logiciel Paint :  
Mardi 17 mai

Congrès de l'Union Régionale des Retraités CFDT à Blaye-les-mines 31 mai et 1 juin (voir page 8)

Congrès confédéral CFDT du 13 au 17 juin (voir page 8)

Journée d'aide à l'informatique : Lundi 27 juin Les sites utiles à la vie courante.

## A connaître....

### Les taux de cotisations sociales

Les retraites et pensions sont soumises à des cotisations pour la protection sociale, soit :

- ▶ CSG (maladie, autonomie...) : 8,3% (dont 5,9 % déductible du revenu imposable) ;
- ▶ CRDS (dette) : 0,5 % ;
- ▶ contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) : 0,3 % ;
- ▶ assurance-maladie (déductible du revenu imposable) : 1 % uniquement sur les retraites complémentaires ;
- ▶ assurance-maladie complémentaire régime général Alsace-Moselle : 1,5 %.

Les retraités peuvent bénéficier d'une exonération partielle ou totale des cotisations sociales en fonction de leur « revenu fiscal de référence » (RFR) de l'impôt sur le revenu.

Depuis 2019 il y a désormais quatre taux de CSG selon le revenu fiscal de référence (RFR) :

- ▶ taux zéro ;
- ▶ taux réduit : 3,8% entièrement déductible du revenu imposable ;
- ▶ taux médian : 6,6% dont 4,2% déductibles du revenu imposable ;
- ▶ taux normal : 8,3% dont 5,9% déductibles du revenu imposable.

## Les partenaires potentiels du groupe local du Pacte du Pouvoir de Vivre du Tarn-et-Garonne



**PACTE  
DU POUVOIR  
DE VIVRE**



## Que se passe-t-il à l'UTR du Tarn-et-Garonne ?

### SAINT-PORQUIER

## Les retraités CFDT en assemblée générale

Mardi 8 mars, les retraités CFDT de Tarn-et-Garonne, toutes professions confondues, étaient réunis en assemblée générale au restaurant Le Saint-Porquier. Les intervenants n'ont pas manqué de rappeler l'implication de la CFDT au cours de cette journée des droits des femmes pour l'égalité femme-homme.

Le trésorier François Lafite présentait le rapport moral et d'activité, ainsi que le rapport financier. Il soulignait la progression de l'UTR en nombre d'adhérents. Progression due à la dynamique liée aux activités multiples mises en œuvre. Dans la matinée, il dirigeait un atelier pensions et coût

de la vie.

Le point développement était assuré par Marie-Thérèse Couderc, détaillant les activités et les modalités d'informations réalisées par l'UTR82. Évelyne Haas et Jean-Paul Gauthié animaient un groupe de travail relatif à l'autonomie et à l'accès aux soins.

Après le repas pris sur place, Jean-Paul Vignes proposait aux participants de s'exprimer sur un pacte du pouvoir de vivre. Pour terminer cette assemblée générale, Francis Layssac lançait un débat relatif aux objectifs de l'association de consommateurs Asseco CFDT.



Les intervenants et une partie de l'assistance.

01-101-25

101

*Jeudi 10 mars - page 25*

### Congrès CFDT \* Lyon Juin 2022

Outre l'activité confédérale des 4 dernières années, une monumentale résolution d'orientation d'un peu moins de 100 pages sera en débat !

Plutôt que de tout présenter ici, voici les 5 thèmes de cette orientation du mandat 2022—2026 :

1. Pouvoir agir avec la CFDT
2. Le travail : une nouvelle conquête sociale
3. Des droits accessibles à tous et à toutes, des protections centrées sur les personnes
4. Faire vivre la démocratie
5. Une croissance au service d'un choix de société.

Programme complet sur [cfdt.fr](http://cfdt.fr)

Ce congrès se déroulera les 31 mai et 1 juin à Blayes-les-mines

dans le Tarn. Notre délégation sera composée des 4 conseillers sortants : Renata Larnaudie, François Lafite, Gérard Thiercelin et Daniel Villa Véga et de 2 déléguées : Marie-Thérèse Debaig et Christine Millet. Il porteront nos 73 mandats.

### Congrès de l'Union Régionale des Retraités CFDT d'Occitanie

Comme pour tout congrès seront votés activités, finances et orientations.

Le Conseil UTR du 22 avril décidera de nos candidats au futur conseil régional et proposera éventuellement des amendements au texte d'orientation.

## Que se passe-t-il à la CFDT du Tarn-et-Garonne et en région ?

### Vers un groupe local du Pacte du Pouvoir de Vivre en Tarn-et-Garonne

A l'initiative de l'UD CFDT, une première réunion où étaient invitées une dizaine d'organisations (voir page précédente) a pu faire apparaître la volonté de certaines de participer à la création du groupe local. Le 28 février fut une prise de contact. Le 11 avril devrait être une mise en place de cette structure locale.

Les membres de ce collectif décideront quelles des 90 propositions portées nationalement par les 60 structures seront mises en avant auprès, par exemple, des candidats aux législatives.

L'UTR, l'UD et le syndicat santé-sociaux font partie de l'aventure....

